

# ASSEMBLEE NATIONALE

9 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

## AMENDEMENT

N° 73

présenté par  
Mme JACQUAINT  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à supprimer la prime aux entreprises puisque celles-ci ne paient pas le salaire de la femme en congé de maternité.